

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

▣ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".

▣ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. ▣ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE		B - TEXTES PARTICULIERS	
- DECRET ET ARRETES -		MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
A - TEXTES GENERAUX		Actes en abrégé	
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		- Cassation de grade.....	58
29 déc. Décret n° 2025-517 déterminant la composition des cabinets des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication.....	57	- Rétrogradation	58
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE		- Nomination.....	58
31 déc. Arrêté n° 6251 portant composition de la commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale de la convention collective des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures.....	57	- Inscription et nomination.....	69
		MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	
		Acte en abrégé	
		- Radiation.....	69
		PARTIE NON OFFICIELLE	
		- ANNONCES LEGALES -	
		A - Déclaration de société.....	69
		B - Déclaration d'associations.....	70

PARTIE OFFICIELLE**- DECRET ET ARRETES -****A - TEXTES GENERAUX****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****Décret n° 2025-517 du 29 décembre 2025**

déterminant la composition des cabinets des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication ;

Vu la loi organique n° 27-2022 du 29 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication ;

Vu le décret n° 2014-594 du 3 novembre 2014 fixant la composition de l'élément de sécurité des autorités civiles de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

Article premier : Le cabinet du président du Conseil supérieur de la liberté de communication est composé ainsi qu'il suit :

- un directeur de cabinet ;
- cinq conseillers ;
- six attachés ;
- un chef de secrétariat ;
- deux secrétaires particulier(e)s ;
- un chef de protocole ;
- un agent de protocole ;
- trois chauffeurs ;
- huit agents de sécurité ;
- un agent de liaison.

Article 2 : Le cabinet du vice-président du Conseil supérieur de la liberté de communication comprend :

- un directeur de cabinet ;
- quatre conseillers ;
- quatre attachés ;
- un chef de secrétariat ;
- deux secrétaires particulier(e)s ;
- un agent de protocole ;
- trois chauffeurs ;
- six agents de sécurité.

Article 3 : Le cabinet du secrétaire-comptable du Conseil supérieur de la liberté de communication

comprend :

- un chef de cabinet ;
- trois conseillers ;
- quatre attachés ;
- un chef de secrétariat ;
- deux secrétaires particulier(e)s ;
- un agent de protocole ;
- trois chauffeurs ;
- deux agents de sécurité.

Article 4 : Les autres membres du Conseil supérieur de la liberté de communication disposent d'un cabinet qui comporte les emplois ci-après :

- un conseiller ;
- un attaché ;
- un(e) secrétaire particulier(e) ;
- un chauffeur ;
- un agent de sécurité.

Article 5 : Les autorités citées ci-dessus peuvent, le cas échéant, faire appel à des collaborateurs extérieurs rétribués sur leurs propres crédits.

Article 6 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2004-245 du 25 mai 2004 déterminant la composition des cabinets des membres du bureau du Conseil supérieur de la liberté de communication, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2025

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté n° 6251 du 31 décembre 2025

portant composition de la commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale de la convention collective des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail en République populaire du Congo ;

Vu la loi n° 6-96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-326 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté fixe, conformément à l'article 55 de la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 susvisée, la composition de la commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale de la convention collective des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures ;

Article 2 : La commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures est composée ainsi qu'il suit :

président : le directeur départemental du travail de Pointe-Noire ou son représentant ;

membres :

- huit représentants des syndicats des travailleurs, dont quatre titulaires et quatre suppléants ;
- huit représentants des syndicats des employeurs, dont quatre titulaires et quatre suppléants.

Article 3 : La commission mixte paritaire se réunit sur convocation de son président.

Article 4 : Les syndicats des employeurs et les syndicats des travailleurs, membres de cette commission, communiquent au président de la commission, quarante huit heures avant l'ouverture des négociations, les noms et prénoms de leurs représentants.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2025

Firmin AYESEA

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Actes en abrégé

CASSATION DE GRADE

Arrêté n° 5738 du 23 décembre 2025.

Les officiers dont les grades, noms et prénoms sont cités ci-dessous, en service à l'état-major de la marine nationale, sont cassés de leurs grades et remis matelots

de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Il s'agit de :

1- Lieutenant de vaisseau **GOMA (Anicet Brice)**, matricule solde 144312 A.

2- Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe **NYANGA IKAMA (Sondé)**, matricule solde 246456 U

3- Enseigne de vaisseau de 2^e classe **ESSAMI NGAKENI (Ghislain)**, matricule solde 163721 L.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 5815 du 27 décembre 2025.

Le maître **ADINGOU ADEKOUNLE (Gildas Brice)**, matricule solde 145777 C, en service à l'état-major de la marine nationale, est cassé de son gradé de maître et remis matelot de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

RETROGRADATION

Arrêté n° 5739 du 23 décembre 2025.

L'enseigne de vaisseau de 2^e classe **IBARA (Yohan Bradley)** des forces armées congolaises, matricule solde 278819 N, en service au 326^e bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade d'aspirant pour « Faute contre le renom de l'armée ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

NOMINATION

Arrêté n° 5779 du 27 décembre 2025.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2026 (1^{er} trimestre 2026) :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU LIEUTENANT DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - CABINET

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant **OBIA-BIA (Patrick Debio)** EMP/PR

b) - INFANTERIE

Lieutenant **AKABE-IKIE (Claire Blanchard)** EMP/PR

B - GARDE REPUBLICAINE

a) - ARTILLERIE

Lieutenant **OBAMBI (Brispérant Gedel)** GR

b) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenant **BOUMANDOKI (Grace Prodige)** GR

c) - GENIE

Lieutenant **MOPONO (Juvélin Krefeld)** GR

d) - MATERIEL

Lieutenant **LIKIBI SOUALA (Deame Destin)** GR

e) - TRANSMISSIONS

Lieutenant **ONDZIE AWOLA (Murphy Jorida Ney)** GR

f) - LOGISTIQUE

Lieutenants :

PALEVOUSSA (Lyrol) GR

MOUASSIPOSSO MACKONGUY (Patrick Servais) GR

g) - INFANTERIE

Lieutenants :

ANDZOUOKO (Cyrille Gautier) GR

BOBONONGO NGOMBE (Parfait Richy) GR

IBARA OBA (Chabril Bédos) GR

NDOYI SOUMBI (Kady Bertin) GR

NYANGA (Ulrich Chantrel) GR

TSANA (MORANGA Karrel) GR

YOKAS NGALA (Virdiana De Parzel) GR

C - DIRECTIONS GENERALES

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant **ITOUA-NIANGA (Mélysa Suzel)** DGSP

b) - LOGISTIQUE

Lieutenant **KOMBO OUOLLO (Aziz Yaniss)** DGSP

c) - INFANTERIE

Lieutenant **MBONGO (Ghislain Donald)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - CABINET

a) - ADMINISTRATION

Lieutenants :

MOUKANGA (Julie Flore) CAB/M DN

INKOUONI-DESSONTSIELE (Frapel Boud) CAB/MDN

b) - INFANTERIE

Lieutenant **EBIASSA (Darryl Edouard Vianney)** CAB/MDN

B - HAUT-COMMISSARIAT

a) - LOGISTIQUE

Lieutenant **NKOU (Raissa Bellemine)** HCVCVA

C - ECOLE DE GENIE TRAVAUX

a) - GENIE

Lieutenants :

BANZ OBOSSI (Davy Régis) DGE

KOUZIETISSA (Chadel) DGE

NGAKIA (Hermeland Suz Axelor) DGE

NGAKO (Belge Francini) DGE

ONTSIRA GAMPIKA (Rudel) DGE

D - INSPECTION GENERALE FAC

a) - INFANTERIE

Lieutenant **NDINGA PEYA (Duval)** IGFA

E - DIRECTIONS GENERALES

a) - ARMEMENT

Lieutenants :

LEBIKOU NGOMBO (Feldhy) DGE

NDIKI MAMPAKA (Chrislitchki Sicher) DGE

BOURANGON NGOLO (Den Alcy) DGE

b) - GENIE

Lieutenants :

MOUANDA NKOUMBA (Feroles Judescard) DGE

YILA BACKENGA (Aurichel Lovin Bloud) DGE

BIABAKAKA (Hordein Tencel Souvena) DGE

c) - ADMINISTRATION

Lieutenants :

MOBOULA MOKANGO (Barel Spanish) DGAF

KILIKISSA (Gaella Desny Rayne) DGAF

ABOTO-PASSI (Ghislain) DGRH

NGATSE ONDAILLE (Bienlud Nubret) DGRH

d) - LOGISTIQUE

Lieutenants :

MISSIE (Firma Juvenal) DGE
LONGUEGNEKE BOUINOU (Gloire Dahilla) DGE

e) - TOPOGRAPHIE

Lieutenant : **AMBOUNOU NGOKA (Roddy Hector)** DGE

f) - INFANTERIE

Lieutenants :

IBOUKA (Destin Esperance) DGRH
ELENGA-ITOU (Eligton Mavy) DGRH
KIMBASSA-FOUTOU (Alexis) DGE
MOUDIONGUI CAMBEAU (Ick Syllas) DGASCOM

F) - DIRECTIONS CENTRALES

a)-SANTE

Lieutenants :

BOUATAKE (Antoinette Christelle) DCSS
DOUNIAMA ELION (Tame Koël) DCSS
MOLINGO LIPITI (Fred Holfry) DCSS
MONDZO ATA (Yann Berchela) DCSS
OBENDZA LEMBOVO (Erxanle Le Prince) DCSS

b) - INFANTERIE

Lieutenants :

EPITI (Lowuis Epiti) DCSM
MOUNTHOUD (Addo Claude Emile) DCSM
NGAMPAKA (Brunel Beaudelaire) DCSM
NGANGA NKOUMOU (Adèle Gerfraude) DCSM
ABOKOMA PEA (Ghislain) DCSM

c) - RENSEIGNEMENT

Lieutenant **DOUH-NDZONGLA (Stanislas Dieudonne)**
DCSM

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) – GENIE

Lieutenant **ETOU (Destin Gemetone)** CS/DP

b) - SANTE

Lieutenants :

LEBBE MOKOUNDI (Rey Huxley) CS/DF
GOMA-MADZOU (Yane Gerald) CS/DF

C) – INFANTERIE

Lieutenants :

IBOVI-OYELA (Rodrigue) CS/DP**NGATSE (Roger Romain)** CS/DP

Lieutenants :

OBAMBI NGOKOUBA (Ristophin) CS/DP
BOWANGA KALLY (Georges Thomasse) CS/DP

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - CABINET

a) - ARTILLERIE

Lieutenant **BENDA (Om Soleil Averti)** CAB/CEMGA

b) - ADMINISTRATION

Lieutenant **MAMPOUYA (Xavier Roger Prince)** CAB/EMG

c)- INFANTERIE

Lieutenants :

MAMPEME-MOUYAA (Gérède Fadjelh) CAB/CEMGA
ELO (Claude Gabin) CAB/CEMGA

B - DIRECTIONS

a)- GENIE

Lieutenant **MBOU (Honess Dominique)** DORH

b)- TRANSMISSIONS

Lieutenant **OKOUANGO (Bienvenu)** DTI

C - BATAILLON

a) - TRANSMISSIONS

Lieutenants :

NDAZILA (Israël Chadrac) BT
ELENGA NDINGA (Gabel Marlem) BT

b) – INFANTERIE

Lieutenant **NGAMBI MBIMI (Dursulat)** BSS/GQG

2 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

a) – INFANTERIE

Lieutenants :

KANGA (Jean Bedel) PC ZMD2
OBAMDI EKOUAO (Le Prince Maxi Joanel) PC ZMD8
NGUIE-MBAMA (Donald Quentin) PC ZMD1
ODZOURGA NDOUMBA (Prisca Dieudonnée Sorelle) PC ZMD1

MPIONOBA NKOUNKE (Ercelia) PC ZMD1
MORANGA (Ghislain) PC ZMD9

3 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - COMMANDEMENT

a) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenant **OSSAKETO (Brice Phonel)** COM LOPG

b) - MATERIEL

Lieutenant **NGOLO AKONDZO (Réchina Exaucée)**
COM LOG

C) - INFANTERIE

Lieutenant **IFOUNDZA (Ornella Richmaëlle)** COM LOG

B – DIRECTIONS CENTRALES

a)- INTENDANCE

Lieutenant **NGOULOU (Berden Beryl)** DCC

b)- INFANTERIE

Lieutenant **GOBAMI (Noël Valence)** DCC

C – BATAILLON

a)- TRAIN

Lieutenants :

- **NKONIMBE-EGOUNDOULA (Japhet)**BRAEB
- **OBAMBI (Chelmy Romel)** UNITE DE TRA

b)- LOGISTIQUE

Lieutenant **ODZIMO (Wilfrid Steph)** UNITE DE TRA

c)- INFANTERIE

Lieutenant **NKODIA-IAN (Meddy Stephen Prosper)**
BRAEB

4 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

A)- INFANTERIE

Lieutenants :

- **DIATOUNGA (Arcia Loïc)** COMEC
- **BOUKAMBOU (Flavien Lionel)** COMEC

B – ECOLE

a)- INFANTERIE

Lieutenant **KIMPALA DOUMISSA (Dashy)** ENSOA

C - ACADEMIES

a)- INFANTERIE

Lieutenants :

LOUTOUNGADIO KANGA (Wilfrid)	AC MIL
MOUSSA OKOKO (Harris Didier)	AC MIL
NGOUBILI (Lézin Fargéon Eyquenum)	AC MIL
OMPEBE-OKOUMBA (Gerfani Yanice)	AC MIL
DIBOTI PASSY (Hermech Gracia)	AC MIL

5- RENSEEIGNEMENTS MILITAIRES

A – DIRECTIONS CENTRALES

a)- ADMINISTRATION

Lieutenants :

ANGOSSO NGOYA (Idriss Clotaire 1^{er})	D.C.R.M.
BILOU (Franck Jaurel)	D.C.R.M.

b)- INFANTERIE

Lieutenants :

NGOUADI (Vinhy Pavel)	D.C.R.M.
LIBALI (Franck Jaurel)	D.C.R.M.

6 – ARMEE DE TERRE

A – ETAT-MAJOR

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant **EBONGA (Roger Come)** EMAT

B)- INFANTERIE

Lieutenant **MOUYELO (Félix Florent)** EMAT

B – TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a)- INFANTERIE AEROPORTEE

Lieutenants :

ITSA (Emile Arnaud)	GPC
NTAKOU (Vivien Audrey Fulgort)	GPC
ITOUA (Vianney Freedel)	GPC

b)- ARTILLERIE

Lieutenant **NGATSONGO (Guelord)** 1^{ER} RASS

c)- ARTILLERIE SOL-AIR

Lieutenant **MOUBINOUGOU KEMBO (Gladys)** 1° RASA

d)- ARTILLERIE SOL-SOL

Lieutenant **BABASSANA BOKOTA (Yves)** 1ER RASS

e)- ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenants :

SÔ ELENGA (Henri Leno) 1^{ER} RG
LIKIBI (Martin) 1^{ER} RG

f)- GENIE

Lieutenants :

MOUKOKO (Gotran Ephrem) 1^{ER} RG
NIANGA NGATSE MBOUALA 1^{ER} RG
OBA LENIERI (Moïse Charité) 1^{ER} RG
ABOLI (Sébastien Jes D’avril) 1^{ER} RG

g)- ADMINISTRATION

Lieutenant **DELLA (Juste Fradel)** 1^{ER} RB

h)- INFANTERIE

Lieutenant **AKOUYA NGOMBE (Eldin Dines)** 1^{ER} RASS

C - BRIGADES

a) - Artillerie

Lieutenant **BOUKA IPANGA (Axcel)** 10 BDI

b)- ARTILLERIE SOL-AIR

Lieutenant **ETOU-ONGNOUAN (Haugne Désnenry)** 10 BDI

c)- ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenant **NKONTA PIBHOT (Hugsi Djeminy Glen)** 10 BDI

D)- GENIE

Lieutenants :

ANKOBO (Flory Rodriche) 451 BIMECA
MBOUNGOU (Reich Pregana) 10 BDI
EDO IBARA (Auxere Rogland De Clariss) 10 BDI

e) - INFANTERIE

Lieutenants :

NZIANGHO-NIAMAZOCK (Ferdinand) 535 BIFO
PEMBA (Brice Toussaint) 535 BIFO
NGOUOLALI MISSIE (Yannick) 40 BDI
ONDON-ANGHA (Nicaise Schersonn) 40 BDI
BITENGO (Bienvenu) 40 BDI

D - TROUPES SPECIALES

a) - MUSIQUE

Lieutenant **MOUKOUTI (Anicet)** RAH

E - BATAILLON

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Lieutenant **MADZOU BEN’TALI (Christ)** 245 BI

b) - INFANTERIE

Lieutenant **OVOUNA DALEKOMBA (Chancelier Bretner)** 781° BI

1 - ARMEE DE L’AIR

A - ETAT - MAJOR

a) - INFANTERIE

Lieutenant **LIKOUNAMON (Estelle Irma)** EMAIR

B - BASE AERIENNE

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant **MOKANDA (Joseph Junior Fresnay)** BA 01/0

b) - INFANTERIE

Lieutenant **MOUYENGO (Berly Vivien Surprise)** BA 01/20

Sous-lieutenants :

MIANTAMA (Chatelain Tudal) BA 02/20
ELAULT (Bello Bellard) BA 02/20

8 - MARINE NATIONALE

A - ETAT - MAJOR

a) - INFANTERIE

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe :

MOUATA (Prosper Chereil) EMMAR
OLAKIBA (Gina Flore) EMMAR
BOUKOYI (Tollens Hartman) EMMAR

B - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **KONONGO-YENGO (Eudes Marcel)** 32^E GN

b) - NAVIGATION

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **NGANGA OVOUSSI (Axel Gemard)** 32^E GN

C - 31^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **EBATA (Geany Geoffroy)** 31^E G

b) - NAVIGATION

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **MOKOKO (Joes Ernel)** 31^E GN

c) - INFANTERIE

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe :

GALESSAMI (Chistian Glenn Helion)	31 ^E GN
NGAYOULI (Nedlem Gilvany)	31 ^E GN
DUSSAUD (Rudel Isaac John)	31 ^E GN

D - 34^E GROUPEMENT NAVAL

a) - INFANTERIE

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **NDZA (Marius Aimé Césair)** 34^o GN.

E - BATAILLON

a) - FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe :

KOUANGA NGOUARI (Henrikey Guy Serges)	336 BFM
MEDOUNG (Clostermann)	336 BFM

b) - INFANTERIE

Enseigne de vaisseau 1^{re} classe **ITOUA NDOMBI (Greb Guelord)** 360 BFM

Pour le grade de : **Lieutenant ou Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe**

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A – CABINET

a) - INFORMATIQUE

Sous-lieutenant **MBOUSSA (Converse)** EMP/PR

b) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

PEA-IPANDZA-IWOSSO (Laurent Eward)	EMP/PR
SOUEKOLO-BANTSIMBA (Nathal)	EMP/PR

B - GARDE REPUBLICAINE

a) - TRANSMISSIONS

Sous-lieutenant **ATIPO ITOUA (Tito)** GR

b) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

EBA (Serge Béddos)	GR
EHENDABEKA (Emile)	GR

ELENGA (Bertin)	GR
ELENGA (Edmond Olivier)	GR
ESSAMI MOUANDE (Claudia Rosalie)	GR
LEKAKA NGATSONGO (Alfred)	GR
LOMBA OKEMBA (Stevie Staciana)	GR

Sous-lieutenants :

NDINGA APOUNOU (Bernard)	GR
NGATSE (Patrick)	GR
NGOUABI (Fredy Auldriche)	GR
NIANGA (Gildas Roch)	GR
OBOURA OSSEBI (Nicolas)	GR
OKANDZA (John Luther)	GR
OKANDZE (Fabrice)	GR
OYOUA ANGONA (Michel)	GR
SAMBILA (Parfait Dieudonne)	GR
SANDE (Samuel)	GR

C - Directions Générales

a) - Santé

Sous-lieutenant **OKIELL-NGALLA (Friace Ynna)** DGSP

a) - Infanterie

Sous-lieutenants :

NGALEBAYE OKOUAYE (Elvis Vini)	DGSP
NYANGA ONDELET (Mavreem)	DGSP
OYOMBI (Sebastien)	DGSP
EBENGUE (Aime Cesaire)	DGSP

Section 2 : Ministère de la défense nationale

I- Structures rattachées au M.D.N

A- Cabinet

a) - Infanterie

Sous-lieutenants :

ONIANGUE (Armel Brice)	CAB/MDN
NKODIA Mirmune (Tatiana Euridyce)	CAB/MDN

B- Haut-commissariat

a)- Infanterie

Sous-lieutenant **NGANGUIEMI-ELINI (Berthe)** HCVVCA

C- Ecole de genie travaux

a)- Infanterie

Sous-lieutenant : **MABIALA-GOUTOU (Gasys Cedrick)**
DGEGT

D- Directions générales

a)- Administration

Sous-lieutenants :

MBOKO GNAMBINDOMA (Fidelie) DGAF
MEBATA DOULAM (Gervais Evariste) DGAF
MILANDOU (Marcel Claimard) DGAF

a)- Infanterie

Sous-lieutenants :

ONGUINDA (Andre) DGRH
ELION (Guy Roland) DGRH
MOUKOUALA NGAMILLE (Maxacaine) DGE
NGAKOSSO IKOBO (Farel Dutrong) DGE
MAMOULOU MAMOTHAUX (Gabin Cyriaque) DGE
MOUMBONGOLO (Kevin) DGASCOM

E- Directions centrales

a)- Santé

Sous-lieutenants :

ANDAMBOLI (Elie Aldine) DCSS
ESSAMAMBO (Ferry Armel) DCSS
GANT MAWA (Eodipe) DCSS
MALONGA (Agathe Benedicte) DCSS
MOBO-PEMBE(Chancelle Carmen) DCSS

b)- Infanterie

Sous-lieutenants :

TANKET (Kevin Sylver) DCSM
ETSION (Berstone Chosthyr) DCSM
OMOGNALA (Pythos) DCJM
MANKAYA (Eudes) DCSS
ODIBI (Paul) DCSS
EDOUNGATSO (Jacques) DCSS

II- Contrôle spécial DGRH

A - Détaches ou stagiaires

a) - Infanterie

Sous-lieutenants :

BOSSO (Arlet Presse) CS/DP
DABIRA-IZOU CS/DP
DIMI (Albert Almy) CS/DP
EKOUEREMBAYE (Pascal) CS/DP
ENGOTI (Rock Pepin Franck) CS/DP
EPAMA (Symphorien) CS/DP
LEKEYI (Régis Oscar) CS/DP
LEMONDZO (Oswald Judicaël) CS/DP
MAYITOUKOU MPASSI (Moïse) CS/DP
MIANTAMA Ulrich Stanislas (Roddy) CS/DP
MISSIE (Mathieu) CS/DP
NGOKAMOULT (Galis) CS/DP
OKANA (Charnel Gordan) CS/DP
OYOMBO (Jean Bruno) CS/DP
TATY (Frederic Axel) CS/DP
YOKA (Roland Christel) CS/DP

III – FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - CABINET

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

MATOUO (Joseph) CAB/EMG
BABOTET-DZOMA (Stevy) CAB/CEMCA
 B - Directions

a) - Infanterie

Sous-lieutenants :

DOUNIAMA (Romain) DOPS
LOWAD WAGGA (Dache Joselyne) DORH
MABOUANIA-KONDI (Lydie) DTI

C - Bataillon

a) - Transmissions

Sous-lieutenant **M'BOSSA OKANDZE** BT

b)- Infanterie

Sous-lieutenants :

ELENGA Hervé (Canisius) BSS/GQG
IBATA NGASSAKI (Erseine) BSM

2- PC/ Zones militaires de défense

A - EMIA/ ZMD

a) - Administration

Sous-lieutenant **MAMBAMBO (Samson)** PC ZMD9

b)- Santé

Sous-lieutenant **ESSOU (Lazan)** PC ZMD9

c)- Infanterie

Sous-lieutenants :

NZOUMOU (Auguste Edwige) PC ZMD3
SOW OSSERET (Wilfried Patrick) PC ZMD4
NGAKOSSO (Christel) PC ZMD2
NGAMI (Farnaud Gueris) PC ZMD5
MOUNDALA (Génémarld Smith Hiroshy) PC ZMD7
GAKOSSO GAMBOMY (Ulrich Joselin) PC ZMD8
NGOULOUBI NTSIBA (Roland) PC ZMD1
GATSE-GAPELA (Fred) PC ZMD1
EKYEMBE (Justin Narcisse) PC ZMD6
EDZOUALIKO (Guy Robert) PC ZMD9
MOSSA-NGOKA (Droze Destaing) PC ZMD9
SITA (Ursulet Dostazy) PC ZMD9
ABOULI (Yand Fauddah) PC ZMD9

3 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - COMMANDEMENT

A) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

KOKEY ADOUMBI (Jean Jacques Emmanuel) COM LOG
NGAKOSSO BASIYA (Saintia Arielle) COM LOG
NGUEL (Henri Blood) COM LOG

COMMANDEMENT DES ECOLES

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

MBON (Disthel Cruss) COMEC
MAKAYA MADELVICHA TCHIMFOU (Gerleand Ruchnel) COMEC

B - ECOLE

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

ENGOMA (Yoas Abraham) EMPGL
NDZASSI (Maixent Ghislain) ENSOA

C - ACADEMIES

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

SAYA (Albert) AC MIL
MADZOU MABA (Djimy Charden) AC MIL

D - CENTRES D'INSTRUCTION

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenant **YOKA (Felix)** CI MAKOLA

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A - GROUPEMENT

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

ANGAMAKA (Davy) GDR
KABOUABOUBA SAMBA (Arnold Christian) GDR

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

OKOMBY (Faby Maurel Morgan) D.C.R.M.
OLINGOU EBANDZA (Armel Chrisos) D.C.R.M.
MALONGA (Hanissa Nadege) D.C.R.M.

6 - ARMEE DE TERRE

A - ETAT-MAJOR

a) - ADMINISTRATION

Sous-lieutenant **ONGOBO (Leatitia Gladis Linda)** EMAT

b) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

ETONI-MAVI (Yvon Boris) EMAT
NGANONGO (Pamela Essea) EMAT
DZAMBA (Helsy Regiany) EMAT

B - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTERIE AEROPORTEE

Sous-lieutenants :

ELENGA OBOH (Berphy) GPC
GANVALA (Merveilles Précieux Toriccelli) GPC
LEWERE MPIRABIA (Emma Merveilles Jaurès) GPC
OBA (Corneille Cédric Cockey) GPC
OSSIELE TSABABOUTOU (Charles Jupitère) GPC
TSANA ONDONGAULT (Prince Destinée Trésor) GPC

b) - ARTILLERIE SOL - AIR

OKOUO (Anselme) 1⁰ RASA

c) - ARTILLERIE SOL - SOL

LIKIBI NGOUOLALI (Lies Christel) 1^{ER} RASS

d) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

MOUTOUMBI LOCKO (Yanick Emercia) GPC
ITOUA (Damase) 1^{ER} RB
MABA (Emerency Fraise Barthel) 1^{ER} RB
ODZO (Guichard) 1^{ER} RB
OMBHILI BOUILA NDENGUET 1^{ER} RB
SAMBA (Jourdan Cedric) 1^{ER} RB
DASSOUA (Theomare Henrich) 1^{ER} RB

C - BRIGADES

a) - INFANTERIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant **EMOUENGUE MVOUKANI (Armand Junior Gabin)** 10 BD

b) - ADMINISTRATION

Sous-lieutenant **ATSOUTSOULA LARA (Nestor Sidney)** 451 BIMECA

Sous-lieutenant **ANDZI (Genebrice)** 535 BIFO

c) INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **KOUAMA (Dane Howard)** 451 BIMECA
 - **EDOULA (Christ Baruche)** 40 BDI
 - **ELENGA OKOKO (Donald)** 40 BDI
 - **NDE-OKOYO (Rino)** 40 BDI
 - **NGOUABI (Didace Landry)** 40 BDI
 - **MAMPOUMI (Ulva Stephane)** 10 BDI
 - **MBAMA (Jorsenne Dorelle Charmelle)** 10 BDI
 - **NGOLO (Denis)** 10 BDI

- **OMBY LEMBOMA (Destin Hermes)** 10 BDI
- **MADZOU NTSOUMOU (Fortunain)** 10 BDI

D - TROUPES SPECIALES

a) - MUSIQUE

Sous-lieutenant **KANOFA (Frederic Serge)** RAH

E - BATAILLON

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenant **NGANGA OKAMBA (Keynneth Claude Pascal)** 7810 BI

7 - ARMEE DE L'AIR

A - ETAT-MAJOR

a) - ADMINISTRATION

Sous-lieutenants :

BAKA (Andre Madeley) EMAIR
NGATSE OBALA (Eniééré Vladimir) EMAIR

b) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

OSSALE ATTELE (Stélla Nora Fathy) EMAIR
M'BITSI M'BITSI (Ange Lumière) EMAIR

B - BASE AERIENNE

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

EPASSAKA (Max Christ) BA 01/20
MBOKO ABONI (Staline Patience) BA 02/20
KOMBILA (Romeho Evrard) BA 03/20

8 - MARINE NATIONALE

A - ETAT-MAJOR

a) - FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 2^e classe **EPASSAKA (Max Yvon)** EMMAR

b) - INFANTERIE

Enseignes de vaisseau 2^e classe :

EYABA (Maxime Stanislas) EMMAR
NDZIBE OLANGALA (Ghislain) EMMAR
OKEMBA (Firmin) EMMAR

B - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a) - INFANTERIE

Enseignes de vaisseau 2^e classe :

OKIANZA EBOUNGOU (Florent Xavier) 32^E GN
NDOMBE (Arnaud Davy) 32^E GN

C - 31^E GROUPEMENT NAVAL

a) - INFANTERIE

Enseignes de vaisseau 2^e classe :

EBOUNIABEKA (Yvon viany Richard) 31^E GN
KANGA ONDAY (Lord Bricktown Jolyvette) 31^E GN
ONDONGO-OSSONGA (Guillaume David) 31^E GN
BAGHANA (Sandra Perrine) 31^E GN

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 5781 du 27 décembre 2025.

Le colonel **MONDELE (Grice Claver Godefroy)** est nommé chef de division de l'organisation, de la mobilisation et du personnel à l'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 6.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5782 du 27 décembre 2025.

Le commandant **OKOGO DOMBET (Séverin)** est nommé chef de division de l'informatique de la zone militaire de défense n° 6.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5783 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de frégate **BOBA-KOUANGALA (Ange)** est nommé chef de division du personnel à la direction du personnel militaire de la marine nationale.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5784 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de corvette **DUMN (Bindel)** est nommé chef de division du personnel isolé à la direction du personnel militaire de la marine nationale.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5785 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de frégate **EYOBLET OBAKA (Roger Delphin)** est nommé chef de division des vivres et du matériel du commissariat à la direction de la logistique de la marine nationale.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues

par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5786 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de frégate **LIKEMBE (Patrick Bertrand)** est nommé chef de division des moyens généraux à la direction du matériel de la marine nationale.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5787 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de frégate **ATIPO-ETOU (Landry Delice)** est nommé chef de division du matériel du 31^e groupement naval.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5788 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant de vaisseau **OKONDZA STAMBY (Brunel Jeline)** est nommé chef de division sécurité militaire du 31^e groupement naval.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5789 du 27 décembre 2025.

Le capitaine de corvette **MOLENDU (Guy)** est nommé chef de division du matériel du 34^e groupement naval.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5790 du 27 décembre 2025.

Le commandant **MOUTSOUKA TSOUMOU (Kait Uilcham)** est nommé chef de division de l'approvisionnement à la direction technique de l'armée de l'air.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5791 du 27 décembre 2025.

Le commandant **BAYITOUKOU (Omer)** est nommé chef de division de la documentation et des archives à la direction du personnel militaire de l'armée de l'air.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues

par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5792 du 27 décembre 2025.

Le capitaine **NGAMAO (Boris Rosaire)** est nommé chef de division du fichier à la direction de la sécurité militaire de l'armée de l'air.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5793 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **NGUEMOUANI-GOUOMBA (Narcisse)** est nommé chef de département des enseignements militaires de l'école militaire préparatoire général Leclerc.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonction, par l'intéressé.

Arrêté n° 5794 du 27 décembre 2025.

Le commandant **MABIKA (Tite)** est nommé chef de département des traditions et des activités périscolaires de l'école militaire préparatoire général Leclerc.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5795 du 27 décembre 2025.

Le capitaine **PALESSONGA (Prince Darly)** est nommé commandant du groupement des élèves de l'école militaire préparatoire général Leclerc.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5796 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **GBONGA (Claudel Vivien)** est nommé chef de département de l'enseignement militaire supérieur à la direction des enseignements et des études de l'académie militaire Marien Ngouabi.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5797 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **MATONDO BOUDIMOU**

(**Aymard**) est nommé chef de division pédagogique à la direction des enseignements et des études de l'académie militaire Marien Ngouabi.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5798 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **MASSOUNDA (Marius Roselyn)** est nommé chef de département de l'enseignement militaire fondamental à la direction des enseignements et des études de l'académie militaire Marien Ngouabi.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5799 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **BAKEKIDZA (Max Guy Achille)** est nommé chef de cabinet du général de brigade **NIAKEKELE (Fortuné)**, commandant de la logistique des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 5800 du 27 décembre 2025.

Le colonel **KOUBIKANA DIBANSA (Lazare)** est nommé chef de division de l'infrastructure du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5801 du 27 décembre 2025.

Le commandant **PEPA (Ruth Eméline)** est nommé chef de division transmissions à l'état-major du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5802 du 27 décembre 2025.

Le commandant **KANGOULA (Christian Claude Eric)** est nommé chef de division des approvisionnements à la direction des essences du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5803 du 27 décembre 2025.

Le commandant **MFOUO GUIESSI (Franchelle)** est nommé chef de division des moyens techniques et des infrastructures à la direction des essences du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5804 du 27 décembre 2025.

Le commandant **OSSIALA MBAN (Simplice Houili)** est nommé chef de division, des études et de la planification à la direction des ravitaillements et de la maintenance du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5805 du 27 décembre 2025.

Le commandant **AKAMABY AMIENE (Destin)** est nommé chef de division de l'armement, des munitions et de l'optique à la direction des ravitaillements et de la maintenance du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé.

Arrêté n° 5806 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **DZARAKA (Pépin Roméo)** est nommé chef de division de l'emploi et des opérations à l'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 6.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5807 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **ABONI ANGOYA (Ange Wilfrid)** est nommé chef de département de l'enseignement général à la direction des enseignements et des études de l'académie militaire Marien Ngouabi.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5808 du 27 décembre 2025.

Le capitaine **MYAMPOU (Varini Gurian)** est nommé chef des moyens logistiques de la base aérienne 01/20.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5809 du 27 décembre 2025.

Le lieutenant-colonel **NGOBOUO (Noël)** est nommé chef de division des autos et des engins blindés à la direction des ravitaillements et de la maintenance du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5810 du 27 décembre 2025.

Le commandant **ECKYNO-BALLEY (Ted Gioranni Euclide)** est nommé chef de division de l'infrastructure à l'état-major du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5811 du 27 décembre 2025.

Le commandant **LOEMBA (Erwin Jessy)** est nommé chef de cabinet adjoint du général de brigade **NIAKEKELE (Fortuné)**, commandant de la logistique des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5812 du 27 décembre 2025.

Le commandant **OUAYA (Romaric Judicaël)** est nommé chef de poste de commandement opérationnel à l'état-major interarmées de la zone militaire de défense n°6.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 5813 du 27 décembre 2025.

Le commandant **BOUKA IPANGA (Henry)** est nommé chef de division des études et de la planification à la direction des transports du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

INSCRIPTION ET NOMINATION

Arrêté n° 5814 du 27 décembre 2025. Sont inscrits au tableau d'avancement des sous-officiers des forces armées congolaises et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2024.
(3^e trimestre 2024)

Pour le grade d'aspirant

Avancement école
(Régularisation)

Armée de terre

Infanterie

Sergents :

MBEMBO (Léonard Junior) CS/DGRH
MVOUMA ALOYI (Begenhet Godrich) CS/DGRH

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE
LA DECENTRALISATION**

Acte en abrégé

RADIATION

Arrêté n° 5520 du 10 décembre 2025.
M. **EHINI OSSETE (Ange Yacinthe)**, né le 18 septembre 1980 à Makoua, policier, matricule solde 183373S, est rayé des effectifs de la police nationale à sa demande.

L'intéressé, recruté comme personnel enseignant à l'université Marien Nguabi, verra sa solde de policier définitivement suspendue.

Le directeur général de l'administration et des ressources humaines et le directeur général des finances et de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE**- ANNONCES LEGALES -****A - DECLARATION DE SOCIETE**

OFFICE NOTARIAL MAITRE FLORENCE BESSOVI

Notaire

B.P. : 949

Tél. : (242) 06 628 89 89/05 555 64 54

E-mails : fbessovi@notairescongo.com

florencebessovie@gmail.com

137, avenue Mâ Loango Moe Poaty

Face ministère de l'aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'entretien routier, centre-ville
Pointe-Noire

CONSTITUTION DE SOCIETE

FLEUVE CAPITAL

Société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 000 F CFA

Siège social : avenue Amilcar Cabral, en face de
Kempinski Hôtel

Centre-ville, Brazzaville

République du Congo

RCCM : CG-BZV-01-2025-B12-00043

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte authentique dressé par maître Florence BESSOVI, Notaire, de résidence à Pointe-Noire, en date du 28 janvier 2025, sous le répertoire n° 007/01/2025, il a été constitué une société de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette de Poto-Poto Brazzaville, le 5 février 2025, sous le numéro 0390, folio 022/4, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : société à responsabilité limitée « Sarl ».

Dénomination : Fleuve Capital

Siège social : le siège social est établi à Brazzaville, avenue Amilcar Cabral (en face de Kempinski hôtel), centre-ville, à Brazzaville, République du Congo.

Capital social : le capital social est fixé à la somme de un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales égales de valeur nominale de dix mille (10 000) francs CFA chacune numérotées de un (1) à cent (100), entièrement souscrites et libérées à 100 % par les associés.

Objet social : la société a pour objet en tout pays et plus particulièrement en République du Congo :

- toutes les activités liées aux opérations d'intermédiation en assurance, notamment d'agent général.

Durée : la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Apports en numéraire : par acte notarié de souscription et de versement du capital social reçu par maître Florence BESSOVI en date du 28 janvier 2025, enregistré sous le répertoire n° 006/01/25 et enregistré à la recette Poto-Poto, Brazzaville, le 5 février 2025 sous le numéro 0392, folio 022/6, les souscripteurs des parts de la société ont totalement libéré les parts sociales.

Gérance : la société est gérée par monsieur **GUILPAIN (Charles Louis Alban)** pour une durée indéterminée et demeurant à Brazzaville (République du Congo), en qualité de gérant ;

Et

Monsieur **DARTHEVEL (Dany Quentin Jacques)** pour une durée indéterminée demeurant à Pointe-Noire au 15, rue Nzoungou quartier Tchimbamba, arrondissement n° 1 Lumumba-Pointe-Noire, en qualité de co-gérant.

Dépôt au Greffe : les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 11 février 2025 et ont été enregistrés au registre d'arrivée sous le n° CG-BZV-01 -2025-B-00 151.

Immatriculation : la société a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de la ville de Brazzaville, le 10 février 2025, sous le n° CG-BZV-01-2025-B 12-00043, tenu au greffe du tribunal de commerce.

Pour avis
La Notaire

B - DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2025

Récépissé n° 043 du 12 décembre 2025.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée « **EGLISE BAPTISTE DU BON BERGER** », en sigle **E.B.B.B.** Association à caractère *culturel*. *Objet* : sensibiliser, former et mobiliser les membres à l'évangélisation ; préparer les croyants pour l'enlèvement de l'église corps du Christ ; assurer la croissance spirituelle des membres ; promouvoir l'amour et la communion fraternelle. *Siège social* : 1377 bis, rue Nganga Antoine, quartier Matour, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville. *Date de déclaration* : 6 juillet 2023.

Récépissé n° 0056 du 19 novembre 2025.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **MUTUELLE FAMILLE NANITELAMIO-MALONGA** », en sigle **M.FA. NA MALO**. Association à caractère *social*. *Objet* : apporter de l'assistance multiforme aux membres en cas d'événements heureux ou malheureux ; consolider les liens de solidarité, d'unité et d'amour entre les membres. *Siège social* : 730, avenue de l'OUA ter, arrondissement 2 Baongo, Brazzaville. *Date de déclaration* : 29 octobre 2025.

Récépissé n° 0391 du 7 novembre 2025.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE** », en sigle **A.D.C-CONGO**. Association à caractère *social*. *Objet* : promouvoir les droits humains, la paix, l'égalité de genre et la cohésion ; accompagner les victimes de traumatisme psychique et de détresse sociale à travers des soins psychosociaux adaptés ; renforcer les mécanismes de résilience communautaire ; promouvoir le développement durable fondé sur

la dignité et l'inclusion. *Siège social* : 48, rue Ngoyi, quartier Indzouli, arrondissement 7 Mfilou, Brazzaville. *Date de déclaration* : 19 septembre 2025.

Récépissé n° 0410 du 21 novembre 2025. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **ASSOCIATION DES JEUNES POUR L'ELEVAGE, L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT** », en sigle **A.J.E.A.P.E.D.** Association à caractère *socioéconomique et environnemental*. *Objet* : garantir la sécurité alimentaire en redynamisant les secteurs de l'agriculture ; améliorer les conditions des agriculteurs en vue d'une production agricole durable ; favoriser l'agriculture durable, la pêche durable et les secteurs avicultures ; promouvoir le reboisement pour protéger la faune et la forêt ; contribuer à l'amélioration des conditions de vie sociale des agropasteurs paysans. *Siège social* : 2049, avenue Sita Dia Tsiolo, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville. *Date de déclaration* : 10 septembre 2025.

Récépissé n° 0445 du 19 décembre 2025. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **TO SOUNGA BANINGA** ». Association à caractère *socio environnemental*. *Objet* : participer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité ; encadrer et accompagner les jeunes dans l'entrepreneuriat ; sensibiliser et accompagner la population dans la découverte et l'accès aux nouvelles technologies et les projets innovants ; œuvrer pour l'inclusion, l'autonomisation des jeunes, l'éducation, l'engagement

et l'entraide communautaire. *Siège social* : 42, rue Kouilou, quartier La Poudrière, arrondissement n°4 Moungali, Brazzaville. *Date de déclaration* : 26 novembre 2025.

Année 2024

Récépissé n° 115 du 22 avril 2024. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **ASSOCIATION POUR LE GLOBEATHON AU CONGO-BRAZZAVILLE** ». Association à caractère *social et sanitaire*. *Objet* : contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations congolaises et lutter contre les cancers chez la femme ; promouvoir la pratique du sport et d'activité physique chez la femme, pour prévenir les cancers ; mener un plaidoyer auprès des pouvoirs publics en vue d'améliorer les conditions de prise en charge de la pathologie cancéreuse et des pathologies précurseurs des cancers chez la femme. *Siège social* : 76, rue Bitala, quartier Météo, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville. *Date de déclaration* : 3 août 2023.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville